

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 mai 2023

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

### OBJET

COMPTE DE  
GESTION 2022 DU  
BUDGET PRINCIPAL  
DE LA VILLE DES  
LILAS

#### PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Mathias GOLDBERG, Nancy AGUILERA TORRES, Brigitte BERGERON, Bénédicte BARBET, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS ET REPRESENTES :

Daniel GUIRAUD par Lionel BENHAROUS, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Sonia Angel par Valérie LEBAS, Johanna BERREBI par Patrick CARROUER, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Simon BERNSTEIN par Christophe PAQUIS.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE.

SECRETARE : Guillaume LAFEUILLE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023****OBJET : COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS****LE CONSEIL,**

Sur proposition du Maire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,**VU** le compte de gestion du budget principal de la Ville des Lilas, présenté par le Trésorier municipal pour l'exercice 2022,**CONSIDERANT** la conformité des écritures et des soldes avec le compte administratif 2022 du budget principal de la ville des Lilas,**CONSIDERANT** que le compte de gestion n'appelle aucune observation,**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**VU** l'extrait du compte de gestion ci-annexé,**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE 1 : DIT** que le compte de gestion du budget principal de la ville des Lilas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**ARTICLE 2 : APPROUVE** le compte de gestion du budget principal de la ville des Lilas présenté par le Trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Délibération votée par 30 voix en faveur, 0 voix contre et 2 abstentions

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20230524-D53-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance

Guillaume LAFEUILLE

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

**01 JUIN 2023**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).